

Bulletin d'adhésion au contrat Armes de Biathlon Valant Conditions Particulières



Bulletin d'adhésion à compléter, signer et envoyer par mail, à Verspieren : ffs@verspieren.com

Le règlement doit être effectué par virement bancaire à l'aide du RIB suivant, en indiquant impérativement les références de virement 9562213-5035129 :

Banque : BNP PARIBAS
Titulaire du compte : VERSPIEREN
IBAN : FR76 3000 4005 3000 0161 0039 232
BIC : BNPAFRPPNFE

Verspieren Service FFSKI
Tél : 03 20 65 40 00
E-mail : ffs@verspieren.com
Web : ffs.verspieren.com

L'ADHERENT

NOM : Prénom

Si mineur, représentant légal : M Mme Signataire de la présente

Né(e) le : / / (jj/mm/aaaa) Sexe : M F

Adresse

Code Postal : Ville

Téléphone : E-mail

N° licence FFSKI : Comité régional Club

Le présent bulletin a pour objet la souscription au contrat d'assurances « Tous risques armes de biathlon » **Pensez à en conserver une copie** avant de nous le renvoyer, accompagné du règlement et des pièces justificatives

LES GARANTIES DE L'ASSURANCE « ARMES DE BIATHLON »

Couvrez votre carabine ou les carabines de vos biathlètes en tous risques de **vol** (notamment en véhicule), de **bris accidentel**, de **perte et autres dommages** (Catastrophes Naturelles, Attentats, Actes de terrorisme).

Avec en plus :

- Extension additionnelle **Tous Dommages Transport** (y compris chargement et déchargement),
- Extension additionnelle **Matériel en plein air** (sont exclus les dommages causés par les intempéries mais demeurent garantis les dommages causés par la tempête ou par le choc des grêlons),
- En **Valeur à Neuf 3 ans** puis dégressivité de 2 % par an, plafonnée à 70 % de la valeur à neuf,
- Une **franchise** faible et forfaitaire de 100 € par sinistre.

LE MONTANT DE PRIME

- Si le souscripteur est une personne morale (Comité de Ski, Club...) : **1,50 % TTC** (à appliquer à la valeur à neuf de l'arme, par exemple : carabine valeur 4 000 € TTC = 1,50 % x 4 000 € = 60 € TTC)
- Si le souscripteur est un particulier (souscription individuelle) : **75 € TTC** par arme (pour une couverture maximale de 4.000 € TTC par arme et accessoires).

LE(S) ARME(S) A ASSURER

Veuillez désigner le(s) matériel(s) à garantir et indiquer le montant de prime :

	ARME 1	ARME 2	ARME 3
Marque			
Modèle			
N° de série			
Valeur d'achat TTC	€	€	€
Montant de prime TTC	€ (1)	€ (2)	€ (3)
TOTAL PRIME A REGLER (1)+(2)+(3)			€

LES PIECES JUSTIFICATIVES

Veuillez joindre obligatoirement une copie de la facture d'achat et une photographie pour chaque arme.

Les garanties prennent effet dès le jour de la réception par Verspieren du présent bulletin d'adhésion accompagné du chèque de règlement, de la facture d'achat et de la photographie des armes.



Verspieren - Sports, évènements, risques spéciaux
03.20.65.40.00
www.verspieren.com

Conformément à la loi n° 78-17 du 06.01.78 modifiée par la loi n° 2004-801 du 06.08.04 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition. Pour de plus amples

Fait à.....le
Signature du licencié ou de son représentant légal (pour les mineurs)
informations et tous renseignements quant à l'exercice de vos droits, nous vous invitons à vous reporter à la notice d'information du contrat.